

REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE QUARTIERS
« ENTRE NIVE ET ADOUR »
MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022
GRAND SALON – 18H30

COMPTE-RENDU VALIDÉ PAR LE BUREAU ET LE CONSEIL DE QUARTIERS

Avec les Conseils de quartiers

Devenez
acteur, actrice
de votre ville!



Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE

Ordre du jour :

- 1/ Point d'avancement sur les axes de travail
- 2/ Questions diverses

Annexe 1 – Liste des participants

Annexe 2 – Présentation projetée

Les membres du Conseil de quartiers sont assis en face à face.

Introduction

Françoise Brau-Boirie, Adjointe de quartier, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur présence. Elle informe le Conseil de quartiers des membres excusés et absents pour la séance : pour le collège habitants, Mercedes Brouste, Julie Etchegoin, Nancy Miceli, Sylvie Carriquiry, Marion Le Henaff, William Lopez, Freydoun Schahmaneche ; pour le collège acteurs locaux, Charlotte Ouvrard, Didier Lasplacettes, Mika Clapisson, Cécile Bazerque ; pour le collège élus : Philippe Daubisse. Elle remercie Jean-Baptiste Marinot, Directeur général adjoint en charge des services techniques de la ville de Bayonne, pour sa présence.

Elle annonce l'ordre du jour :

- Point d'avancement sur les axes de travail
- Questions diverses

Elle indique que le compte-rendu provisoire de la réunion plénière de septembre n'a fait l'objet d'aucune demande de modification. Il est donc validé par le Bureau et par le Conseil de quartiers. Il sera renvoyé avec cette mention et les annexes à tous les membres et mis à disposition sur le site internet de la Ville.

Elle rappelle que le projet porté par le Conseil de quartiers - Signaler le « chemin secret » d'accès à la Plaine d'Ansot – est lauréat du budget participatif de la Ville de Bayonne. Trois autres projets situés sur le territoire du Conseil de quartiers ont aussi été retenus : Cinéma en plein air (Mousserolles), Les cheveux gris dans le vent et Reboisons la ville (place Saint-André - parvis du restaurant universitaire). Elle explique que ce dernier projet avait initialement été déposé dans le quartier des Arènes. Irréalisable techniquement sur ce territoire, l'équipe porteuse du projet a accepté de le reporter devant le restaurant universitaire. Elle se dit ravie que ce budget participatif permette de valoriser le quartier.

Un Conseiller de quartiers demande si ces projets, qui seront inscrits au budget 2023, seront réalisés la même année. Elodie Cluzeau, Chargée de mission de la Ville de Bayonne, rappelle que la réalisation doit intervenir dans un délai de 12 à 18 mois.

1/ Point d'avancement sur les axes de travail

Françoise Brau-Boirie remercie les membres pour leur présence et leur implication dans le travail en groupes. Elle remercie également les services municipaux de la Ville qui ont écouté les besoins et les demandes, présenté le travail mené et étudié les possibilités de réalisation. Tous les axes de travail ont au moins fait l'objet d'une réunion. Ceux qui le nécessitaient ont fait l'objet de plusieurs réunions. Ces premières réunions ont permis de définir de manière plus détaillée les attentes des Conseils de quartiers sur les axes de travail choisis collectivement et de donner aux services tous les éléments nécessaires pour mener une étude de faisabilité. Lors des prochaines réunions qui seront organisées au premier trimestre 2023,

ces derniers pourront présenter les résultats de leurs analyses partagées avec les élus municipaux et leurs propositions d'actions.

Joseba Erremundeguy, Conseiller municipal délégué auprès de Monsieur le Maire en charge de la relation avec les Conseils de quartiers, précise que la réunion d'aujourd'hui constitue un point d'étape et qu'aucune décision ne sera prise ce soir, la faisabilité technique des projets étant à l'étude et la faisabilité financière étant conditionnée aux décisions budgétaires 2023 et au budget qui sera voté en début d'année prochaine. Compte-tenu de l'augmentation des charges, il explique que ce dernier sera forcément contraint ce qui entrainera des choix qui n'étaient pas nécessaires jusqu'ici. Cette situation ne veut pas dire que les projets des Conseils de quartiers ne seront pas retenus.

Françoise Brau-Boirie indique que les membres référents des groupes de travail vont présenter en 5 minutes, de manière non exhaustive, le contenu des échanges de ces premières réunions qui ont duré 1h30 chacune. Ils pourront s'appuyer sur les récapitulatifs partagés au sein de chaque groupe. Tous les participants pourront en suivant réagir pendant 10 à 15 minutes par axe de travail. Tous les axes, y compris ceux pour lesquels un point avait été fait lors de la plénière de septembre, seront évoqués, afin de rappeler les échanges et de diffuser les informations auprès des membres absents.

- *Réunion du groupe A sur l'axe 1*

Jean-Marcel Peyras, en l'absence de Didier Lasplacettes, référent du groupe A, présente le travail effectué par le groupe composé de Cécile Bazerque, Jacques Marty, Sylvie Carriquiry, Yannick Renaud, Patricia Beauhaire, Timothée Hiriart, Didier Lasplacettes, Guillaume Goldzak, Frédéric Armengau, Jean-Marcel Peyras, Sophie Herrera-Landa, Charlotte Aguerre, Mika Clapisson, Charlotte Ouvrard sur l'axe 1 – Participer à l'aménagement et à l'animation des espaces du Parc Mousserolles et de ses remparts. Une visite de site, suivie d'une réunion, ont été organisées le 20 juin. Une deuxième réunion a eu lieu le 7 novembre 2022.

Un Conseiller de quartiers rappelle que ce projet découle d'un travail préalable mené notamment avec Jérôme Ibarzo, qui a mené une étude sur les remparts attenants.

Jean-Marcel Peyras rappelle que le Conseil de quartiers souhaite valoriser ce site et l'exploiter au service du vivre ensemble. Le projet comprend quatre espaces dont la vocation est parfaitement identifiée :

- Ilot A : Espace d'animation et de vie culturelle ;
- Ilot B : Espace de déambulation à la jonction des deux espaces ;
- Ilot C : Espace de loisirs, de bien-être et de jeux ;
- Ilot D : Maintien de l'écopâturage.

Fabrice Cauchi, Directeur du service Cadre de vie de la Ville, est venu présenter en réunion les marges de manœuvre que le Conseil de quartiers peut investir dans ses réflexions. Il a présenté des planches reprenant les pistes de travail pré-identifiées par le Conseil de quartiers

à savoir la création d'espaces de loisirs, d'équipements sportifs, de cheminements, d'animations culturelles et l'installation de mobilier urbain. Il souligne la volonté des services de coller aux propositions émises par le Conseil de quartiers.

Ce projet est complexe et long à mettre en place du fait de son découpage « en tranche » à partir d'un diagnostic partagé. Les deux probables réalisations sur 2023/2024 sont le démarrage des jardins partagés et la gestion de certaines entrées, notamment le Bastion Royal et les portes de Mousserolles. Fabrice Cauchi trouve encourageant de voir que le travail effectué sur ce projet aboutit.

Un Conseiller de quartiers note que la retranscription du projet du Conseil de quartiers réalisée par les services de la Ville est assez fidèle au projet initial. Il s'étonne cependant du délai de réalisation de certaines propositions qui, selon lui, pourraient être mises en place rapidement et très facilement pour faciliter l'usage de ce lieu.

Une Conseillère de quartiers indique que le long de la promenade bucolique, derrière la bibliothèque, se trouvent depuis des années des bâches vertes laides. Jean-Baptiste Marinot assure que ce lieu n'a pas été abandonné. Il explique qu'un contentieux a dû être engagé contre les concepteurs et les entreprises suite à des désordres constatés sur le bâtiment. Ce contentieux assez compliqué s'est résolu en faveur de la Ville il y a peu. Les travaux, qui se chiffrent en millions d'euros, seront programmés dans les années à venir.

Un Conseiller de quartiers émet le souhait que les habitants soient informés des axes de réflexion qui les intéressent dans leurs quartiers. Il constate que les remontées du terrain sont souvent mauvaises par défaut d'information et relève l'exemple des nouveaux containers de tri sélectif installés à Saint-André. Il pense qu'il faut aller beaucoup plus loin que les Conseils de quartiers, en trouvant d'autres moyens d'informer et de favoriser la participation des habitants en amont. Il considère que les citoyens peuvent avancer rapidement sur certains sujets et que ceux-ci doivent être considérés non pas comme une contrainte, mais comme des partenaires intervenant en complémentarité des élus et des techniciens.

Joseba Erremundeguy déclare que la Ville est convaincue qu'il faut aller de plus en plus loin dans la concertation et qu'elle en a envie. Les Conseils de quartiers sont une réponse en ce sens. La communication est aussi un sujet qui interroge les élus, car malgré la multiplication des supports il n'est pas toujours possible de toucher la cible visée. Cette réalité est partagée au niveau de la Région et du Département.

Il rappelle qu'une communication a été faite concernant les déchets. Un Conseiller de quartiers répond que les paroissiennes concernées se sont senties flouées en trouvant un dépôt d'ordures devant leurs portes. Jean-Baptiste Marinot signale que l'installation de ces containers a été annoncée dans l'écho de la cité. Cet outil, déposé dans les boîtes aux lettres, permet de donner des informations aux habitants du quartier mais en effet pas aux personnes résidants en dehors du quartier.

Françoise Brau-Boirie indique que la Ville utilise tous les canaux de communication déjà existants, en plus du site internet. Il faudrait en inventer un nouveau.

Sophie Herrera-Landa intervient sur les trois points évoqués :

- Retour d'usage. Des demandes émises par le Conseil de quartiers et qui amélioreraient beaucoup la vie quotidienne des habitants, pourraient être réalisées sans avoir un coût très impactant ;
- Co-construction. Les citoyens doivent prendre l'habitude de participer et la Ville d'avoir un fonctionnement plus horizontal que descendant. Le point de savoir comment procéder pose difficulté ;
- Information. Ce problème très complexe, aux nombreux leviers, mérite réflexion. Malgré les coûteux efforts déployés, des zones grises subsistent. Il faut faire preuve de simplicité et trouver les bons canaux. Peut-être aussi que certains supports n'apportent pas le retour attendu, auquel cas le budget qui leur est alloué pourrait être réorienté vers d'autres actions.

Un Conseiller de quartiers déclare que Fabrice Cauchi a parfaitement animé la réunion. Il rappelle que la communication est un sujet récurrent qui a déjà été évoqué. Il est conscient de la difficulté à toucher les citoyens mais il constate aussi que les habitants découvrent certains projets au dernier moment. Il prend pour exemple la mise en place d'une zone 30, la piste bidirectionnelle, l'aménagement du parking de Mousserolles. La communication Ville-habitants ne fonctionne donc pas bien, tout comme le canal des élus de secteur. Concernant la communication habitants-Ville, il pense que la Ville se prive d'apports intéressants et suggère de réfléchir à d'autres modes de fonctionnement.

Un Conseiller de quartiers comprend qu'il faille du temps pour mettre en œuvre le projet, l'essentiel étant que tout ce qui est proposé soit fusionné et se mette en place. Il se dit confiant.

Un Conseiller de quartiers évoque le manque de places dans le premier abri vélo du quartier créé suite à une initiative citoyenne. Un habitant de Villefranque lui a confié prendre sa voiture par peur de se faire voler son vélo. Si la Ville veut limiter l'utilisation des voitures, des choix budgétaires doivent être faits en conséquence. Joseba Erremundeguy répond que les équipements sont mis en place et réétudiés à l'aune du besoin.

Un Conseiller de quartiers estime que la crise énergétique peut constituer un levier pour améliorer la gestion de l'énergie et faire des économies durables. Il note que Monsieur le Maire a renoncé aux vœux de fin d'année et s'en réjouit. Il suggère de recourir à la démocratie directe pour demander aux habitants de Bayonne ce à quoi ils sont prêts à renoncer. Un large consensus pourrait apparaître pour l'annulation de certaines dépenses, ce qui permettrait de dégager des budgets.

Un Conseiller de quartiers suggère que les membres du Conseil de quartiers fassent remonter des éléments au sein de l'instance pour le mieux vivre ensemble. Françoise Brau-Boirie répond

que le Conseils de quartiers a été mis en place pour la prospective, pour imaginer le quartier de demain. Pour toutes les questions du quotidien, les habitants doivent s'adresser aux élus de quartiers dont les coordonnées figurent sur Bayonne Mag. Joseba Erremundeguy ajoute que les élus s'assurent que les demandes soient traitées. Une réunion de coordination a lieu toutes les trois semaines avec les services. Ce système a aussi permis à la Ville de lancer des projets comme le garage à vélo du Marquisat ou une mini aire de jeu Cité Breuer. Une Conseillère de quartiers confirme que les élus de quartiers sont très réactifs.

- *Réunion du groupe B sur l'axe 2*

Joël Nalis, référent du groupe B, présente le travail effectué par le groupe composé de Fabien Coignard, Patricia Beauhaire, Timothée Hiriart, Didier Lasplacettes, Guillaume Goldzak, Frédéric Armengau, Jean-Marcel Peyras, Charlotte Aguerre, Nancy Miceli, Joël Nalis, Freydoun Schahmaneche, Julie Etchegoin, Thibault Pathias sur l'axe 2 – Etudier les mobilités actives, repérer et corriger les imperfections cyclables. La réunion a eu lieu le 12 septembre 2022.

La réunion a permis de faire un point sur l'existant, les projets et le travail assez conséquent de la municipalité concernant le développement des pistes cyclables. Il en ressort :

- La nécessité de créer des axes transversaux réunissant tous les quartiers, afin de désenclaver les quartiers, limiter l'usage de la voiture et favoriser les déplacements au quotidien. Désormais, le vélo est devenu un moyen de déplacement comme un autre ;
- Le besoin de repérer toutes les petites incohérences pouvant exister sur certaines portions, par exemple quai Resplandy ou autour de la Société Nautique. Le but est de rendre la circulation plus limpide pour tous grâce à des aménagements tels que le déplacement d'un panneau de signalisation, la suppression de poteaux, etc. ;
- Un travail à mener sur le petit Bayonne et la place Saint-André où il n'existe pas vraiment de trottoirs et où les terrasses de café empiètent sur les zones piétonnes ;
- La création d'une circulation cohérente au niveau des escaliers qui vont du bas du petit Bayonne au parking de Mousserolles. Pour l'instant aucune voie de circulation n'existe pour les personnes handicapées ou les poussettes, ce qui crée une cassure ;
- L'amélioration de la liaison entre le pont Saint-Esprit et la gare. Il n'existe pas de piste cyclable cohérente dédiée et les piétons ne suivent pas le sens de circulation demandé, ce qui génère des conflits de circulation et des tensions entre cyclistes et piétons.

Il rappelle que le Tour de France passe à Bayonne en juillet 2023. Au titre du travail de groupe, il a informé les élus concernés que le comité du Tour de France attribue un label « Ville à vélo » aux municipalités qui axent le plus sur les mobilités douces et cyclables. Le principe est le même que pour le label « Ville fleurie ». Il pourra être apposé sur les panneaux d'entrée de la ville. Suite à l'appel à candidature, un dossier comprenant différents volets doit être monté par les services municipaux pour une réponse courant mai 2023. Le label comprend quatre niveaux. Plus le niveau obtenu est important, plus il prouve le travail mené pour rendre la ville « plus cyclable ». Autour de Bayonne, Pau est la seule ville à disposer de ce label.

Françoise Brau-Boirie assure que ce dossier a été repris par Loïc Corrége, adjoint au Maire chargé des déplacements, ville cyclable et stationnement.

Une Conseillère de quartiers suggère de mettre un revêtement ocre sur la piste cyclable du pont Saint-Esprit. Là où de telles pistes cyclables existent, les piétons empruntent les trottoirs.

Jean-Baptiste Marinot confirme que le dossier « Ville à vélo » a été pris en main et fera l'objet d'un dépôt de candidature. Concernant le pont Saint-Esprit, il reconnaît que la situation n'est pas idéale, malgré la signalétique mise en place. Deux scénarii étant expérimentés tour à tour, la Ville ne voulait pas mettre de couleur au sol, car il est ensuite très difficile de l'enlever. En fonction des résultats de ces expérimentations, la couleur sera peut-être utilisée ; sachant que l'architecte des bâtiments de France refuse les pistes cyclables colorées dans le centre protégé du cœur de ville. Il évoque aussi l'étude de circulation menée en novembre, destinée à identifier des solutions pour adapter les infrastructures à tous les modes de transport. Cette étude est née de la concertation avec les acteurs mobilisés sur ce sujet. Une des pistes qui en ressort serait de limiter la circulation de transit des automobilistes qui ne font que traverser Bayonne.

Un Conseiller de quartiers dit qu'il connaît bien les difficultés de circulation sur le pont Saint-Esprit qu'il emprunte régulièrement. Il évoque le besoin de fluidité et de sensation des passants, le fait qu'ils ont envie de traverser parfois du côté aval parfois du côté amont. Il demande pourquoi le boulevard Alsace Lorraine n'est pas aménagé pour les cyclistes.

Une Conseillère de quartiers évoque le problème lié au projet de 350 logements prévu dans le virage de la rue Duvergier de Hauranne et au fait que les cyclistes descendent très vite cette rue en pente. Elle ajoute que pour sortir de chez elle, elle doit couper la piste cyclable et donc y stationner le temps qu'un automobiliste la laisse passer. Le problème est réel, d'autant que les vélos ne font pas de bruit. Des personnes de la Ville se sont déplacées pour constater la situation mais aucune solution n'a été apportée. Elle pense qu'il est nécessaire de mettre une signalétique pour prévenir des sorties de véhicules et pour inciter à ralentir.

Un Conseiller de quartiers explique qu'en tant que piéton, il circule sur le pont Saint-Esprit avec les mêmes réflexes qu'en tant qu'automobiliste. Il se met donc à droite du pont pour aller du petit Bayonne vers la gare et de même pour le retour.

Un Conseiller de quartiers estime que la signalisation n'est pas évidente.

Jean-Baptiste Marinot rappelle que le premier scénario expérimenté sur le pont Saint-Esprit était celui d'un flux montant et d'un flux descendant à droite, ce qui paraissait le plus simple et le plus cohérent. Il a été arrêté très vite, car il créait des conflits de cohabitation entre piétons et cyclistes plus nombreux qu'aujourd'hui. Concernant le boulevard Alsace Lorraine, la piste cyclable se trouve sur la voie parallèle à savoir le quai Bergeret. Le Conseil de quartiers « Les rives droites de l'Adour » travaille à apaiser la circulation sur ce quai pour le conforter dans ce positionnement. Concernant la rue Duvergier de Hauranne, la création de bandes de ralentissement et un renforcement de la signalétique peuvent être étudiés. Il rappelle qu'aujourd'hui le vélo est prioritaire, y compris sur les giratoires. Les études et la doctrine

technique élaborée par l'Etat prescrivent la priorité du vélo, qui doit s'accompagner d'une certaine vigilance vis-à-vis de tous. Il reconnaît que certains points de circulation particuliers peuvent occasionner des risques et doivent être traités.

Françoise Brau-Boirie assure que la Ville va continuer à s'occuper de ce point particulier. Elle indique qu'il n'existe pas de limitation de vitesse pour les vélos, sauf dans les zones partagées. Joseba Erremundeguy pense que sur ce problème particulier rue Duvergier de Hauranne, une signalétique est à mettre en place.

Sophie Herrera-Landa constate que tout le monde a été habitué à un usage exclusif de la voiture. Aujourd'hui, les modes de transport sont devenus très différenciés mais sur un espace qui, même aménagé, reste peu ou prou le même. Chacun doit donc apprendre à vivre ensemble. Il faut peut-être aussi inventer de nouvelles signalétiques. Elle partage qu'à plusieurs reprises, elle a failli être déséquilibrée sur le pont Saint-Esprit par des cyclistes qui n'utilisent pas l'avertisseur ou qui accélèrent quand ils croisent des piétons.

Un Conseiller de quartiers signale que dans des villes comme Nantes, Bordeaux ou Toulouse, le processus a été le même. L'apprentissage collectif ne s'est pas fait du jour au lendemain.

- *Réunion du groupe B sur l'axe 3*

Fabien Coignard, référent du groupe B, présente le travail effectué par le groupe composé de Fabien Coignard, Patricia Beauhaire, Timothée Hiriart, Didier Lasplacettes, Guillaume Goldzak, Frédéric Armengau, Jean-Marcel Peyras, Charlotte Aguerre, Nancy Miceli, Joël Nalis, Freydoun Schahmaneche, Julie Etchegoin, Thibault Pathias sur l'axe 3 – Etudier les flux de circulation dans les secteurs. La réunion a eu lieu le 12 septembre 2022.

Lors de la réunion, le Conseil de quartiers a évoqué les points suivants :

- Un problème de circulation entre Dauger et le rond-point de Glain ;
- Des mouvements de trafic importants. Les flux quotidiens de véhicules comptabilisés sont assez impressionnants, par exemple 13 000 véhicules/jour quai Resplandy ou 17 000 véhicules/jour rue Duvergier de Hauranne.

Les problématiques sont à peu près identiques à celles des mobilités douces. Moins de véhicules veut dire plus de pistes cyclables, lesquelles demandent des aménagements spécifiques. Il n'existe pas de solutions miracles si ce n'est la cohabitation. Le bassin de population augmente, le transit aussi. Dévier les véhicules qui n'ont pas à passer par le centre-ville est une solution intéressante qui éviterait la traversée de Saint-Pierre et du Prissé par les personnes venant de Saint-Pierre-d'Irube ou de Villefranque.

Un Conseiller de quartiers dresse un énorme constat d'échec concernant le flux de véhicules sur le pont Saint-Esprit. Ce flux a été divisé par deux après les travaux, avant de revenir au point de départ d'avant travaux. Il regrette que les données de l'enquête n'aient pas été rendues publiques. Il trouve insupportable de rester à la fois avec des pistes cyclables non

sécurisées et non interconnectées, et avec des nuisances pour les véhicules immobilisés dans la circulation ; situation qui explique aussi pourquoi de nombreuses personnes ne peuvent pas encore basculer sur l'utilisation du vélo. Il considère qu'il n'est pas possible de voir autant de personnes seules dans leurs voitures qui se déplacent matin et soir. La ville a 2 000 ans, la voiture correspond à une génération. Les rues ne sont pas prévues pour une circulation de voiture individuelle. Il estime que la circulation ne sera jamais fluide à Bayonne tant que cette situation perdurera. La solution évidente, selon lui, est de fermer le pont Saint-Esprit aux voitures, de séparer le flux piétons du flux vélos et de rendre la circulation fluide pour le trambus. Il pense que les bouchons sont nécessaires, car la nuisance fait partie des moyens pour que les personnes trouvent des solutions et soient forcées de changer leurs habitudes.

Une Conseillère de quartiers déclare que le pont ferroviaire comprenait un passage voiture. Elle regrette qu'il n'ait pas été conservé, il aurait pu être utilisé.

Un Conseiller de quartiers rappelle qu'en 2025, Bayonne sera concerné par la zone à faibles émissions mobilité (ZFE). Certains véhicules ne seront donc plus autorisés à circuler dans le centre-ville. Les comportements doivent effectivement changer, mais le chemin de rédemption de la mobilité urbaine est long. Il pense que chacun doit montrer l'exemple en utilisant les transports en commun, les mobilités douces, le covoiturage dès que possible, et que la municipalité doit communiquer et peut être aider les citoyens à changer. Il est d'avis que l'usage du trambus finira aussi par stagner si les habitants ne sont pas incités à le prendre. Françoise Brau-Boirie répond que si la Ville sanctionne, les habitudes changeront ; la difficulté étant de savoir dans quelle mesure elle peut sanctionner.

Un Conseiller de quartiers pense que la Ville peut offrir des alternatives. Il n'est pas possible que le trambus reste bloqué sur le pont Saint-Esprit et mette 45 minutes pour aller à Biarritz. Un Conseiller de quartiers explique qu'un de ses salariés vient en voiture depuis le centre de Biarritz, car il ne veut pas passer une heure dans les transports en commun. Françoise Brau-Boirie rappelle qu'il a été impossible de créer un site propre de bus sur Biarritz.

Un Conseiller de quartiers considère que la plus grande problématique vient du trambus et du réseau de bus qui ne sont pas à la hauteur. Selon lui, le premier travail porte sur les bus et les parkings relais, avant les vélos. Le maillage est bon, mais il est plus contraignant de prendre le bus que la voiture compte-tenu des nombreuses coupures, du manque de voies de bus et du manque de cadencement. Aujourd'hui le bus met 45 minutes pour aller à Biarritz contre 10 minutes en voiture. Un responsable de Keolis lui a confié que les objectifs initialement prévus pour le trambus sont très loin d'être atteints. Il ne comprend pas que ce dernier ne soit pas en site propre.

Joseba Erremundeguy répond que sauf si une ville est conçue pour les transports en commun comme l'est Paris, prendre un transport en commun est toujours plus contraignant que la voiture. Bayonne est la ville qui dispose du plus grand nombre de sites propres pour le bus. Mais le temps de trajet ne pourra jamais être identique à celui de la voiture. Il pense que le vélo et le bus doivent être traités en même temps, ce que confirme une étude réalisée par

l'institut d'économie pour le climat. Elle montre que les collectivités locales doivent multiplier leurs investissements par 1.5 concernant la mobilité urbaine et par 3 concernant le vélo, pour accélérer la transition écologique. Il assure que les points noirs existants sont identifiés et vont être traités et rappelle que l'agglomération part de loin. Les efforts des dernières années sont énormes, mais ne suffisent pas à compenser les 20 ou 30 ans de retard dans l'aménagement.

Françoise Brau-Boirie signale que le parking relais de Tarnos est occupé à 20%. Les habitants doivent prendre de nouvelles habitudes. Cet apprentissage demande des efforts individuels quotidiens.

Un Conseiller de quartiers demande si une voie de bus en site propre existera entre Tarnos et la gare de Bayonne. Actuellement, le bus roule avec les voitures.

Jean-Baptiste Marinot indique qu'en matière de mobilité il n'y a pas de recette mais une clé essentielle qui est celle du stationnement. Or, il n'existe pas de politique commune de stationnement au niveau des trois communes du BAB. La ville de Bayonne seule ne compte que 50 000 habitants et ne peut de ce fait pas supporter la politique de mobilité qu'elle souhaiterait. Le manque de densité de population oblige par exemple le bus à faire de nombreux détours pour aller chercher les personnes. Il ajoute que seul le bus, dédié aux longues distances, peut faire changer les pendulaires de comportement, à condition qu'ils n'aient pas de facilité pour stationner. Il rapporte les propos d'un sociologue qui lui a dit : « Le temps d'aménagement est long, le temps de changement humain est encore plus long. Vous ne changerez les gens que si vous utilisez la contrainte ». L'équilibre est assez compliqué à trouver. Il propose de participer à la prochaine réunion du groupe de travail pour échanger sur le sujet.

Françoise Brau-Boirie rappelle que lors des travaux réalisés sur le pont rouge, la levée de bouclier contre la Ville est venue de personnes n'habitant pas Bayonne.

Sophie Herrera-Landa évoque la suppression d'une voie du pont SNCF qui permettait aux voitures d'éviter de rentrer dans le centre-ville. Elle ajoute qu'il y a 30/40 ans, toutes les projections démographiques montraient qu'une continuité urbaine allait se créer entre le sud des landes et le pays basque et que, compte tenu de la disponibilité foncière, la bande littorale serait très densifiée. A l'époque, un projet économiquement faisable prévoyait la création d'un pont pour aller des landes au pays basque en évitant le centre-ville. Le maire, cédant aux lobbyings qui voulaient un passage par le centre-ville pour les commerces, a créé un pont dans la ville qui génère un goulot d'étranglement. Françoise Brau-Boirie déclare qu'ils sont les héritiers de cette situation et doivent « faire avec ».

Un Conseiller de quartiers constate que le projet concerne l'agglomération BAB, qui continue à grossir de manière anarchique tout en ayant une représentativité limitée. Il pense qu'il faut aussi construire des quartiers avec des activités, afin de rapprocher le travail des habitants, ce qui permettrait d'empêcher qu'ils ne souffrent dans les transports et d'éviter des pertes économiques considérables. Françoise Brau-Boirie évoque le fait de prendre le train.

Joseba Erremundeguy précise que ces questions pertinentes ont été étudiées, budgétées et priorisées.

Un Conseiller de quartiers demande si les projets de desserte du quai Resplandy et du glacis des remparts par des navettes sont enterrés.

Un Conseiller de quartiers pense que les problèmes de circulation ne seront pas résolus ce soir. Il considère qu'utiliser la voiture à Bayonne est agréable du fait de parking spacieux et peu coûteux, contrairement à Biarritz où il est difficile et cher de se garer. Cette situation incite aussi les personnes à venir dans les commerces du centre-ville.

Un Conseiller de quartiers rappelle que suite à l'aménagement de la gare de bus de Mousserolles, 40 places de parking ont été créées devant les terrasses de Saint-André qui elles-mêmes empiètent sur les trottoirs, empêchant le passage des piétons. Il souligne l'absence de piste cyclable. Il évoque la ville de Tokyo où peu de voiture circule, car pour acheter une voiture il faut pouvoir justifier d'une place de stationnement à son domicile. Là-bas, le stationnement de surface n'existe pas. Il estime que la Ville peut agir sur ce levier qui est de son ressort et qui représente énormément de foncier disponible. S'il était plus compliqué de se garer en surface à Bayonne, les choix des automobilistes seraient différents. La Ville peut aussi décider de sortir la voiture de la place Saint-André, un énorme parking où des véhicules stationnent toute la journée.

Un Conseiller de quartiers soulève un point noir entre le rond-point de l'hôpital et Edf. Les parents s'arrêtent sur la rue pour aller chercher leurs enfants à Largenté, ce qui crée des embouteillages. Il ne comprend pas l'absence de voie de bus sur cette rue.

Jean-Baptiste Marinot répond aux derniers points évoqués :

- Les navettes. La Ville souhaitant limiter au maximum la concurrence avec le réseau de transport de Keolis, les navettes ne passeront pas sur le quai Resplandy qui est déjà desservi par le réseau Txik Txak. Concernant le Parc Mousserolles, l'idée de la navette n'est pas abandonnée ;
- Le stationnement de surface. Il constitue effectivement une clé. Le petit Bayonne est le site le plus défavorable actuellement en terme de ratio nombre de place/habitant. La création de nouvelles places de parking a pour vocation de sortir les bus du petit Bayonne et redonner un peu d'aisance de stationnement aux résidents. En complément, le stationnement résident a récemment été ouvert sur le parking des allées Boufflers. Le but est aussi de permettre aux habitants de laisser leurs voitures et de pouvoir ainsi utiliser d'autres modes de transport. Il précise que sur d'autres sites, l'obligation d'avoir un stationnement sur les parcelles est appliquée, y compris en cas de division de maison. Il n'y a aucune raison que l'argent public serve à aménager du stationnement dans l'espace public pour répondre à un besoin privatif ;
- Le passage à zéro voiture. Adopter une telle politique publique lui semble difficile. L'objectif pourrait être d'atteindre un taux de motorisation d'un véhicule par foyer ;

- Avenue Jacques Loeb (Largenté). Compte-tenu du tènement foncier disponible et de la nécessité de faire cohabiter les modes de transports, la voie de bus initialement prévue est devenue une piste cyclable, ce qui amène voiture et bus à rouler sur la même voie. Pour résoudre les difficultés avec Largenté, en 2023 une desserte sera créée sur une partie de l'espace château d'eau.

Un Conseiller de quartiers se demande pourquoi la piste cyclable n'a pas été créée du côté de la gendarmerie où beaucoup de place est disponible. Jean-Baptiste Marinot assure que si la piste cyclable avait été créée à cet endroit, elle n'aurait pas fonctionné. Joseba Erremundeguy assure que des études objectives ont été menées pour déterminer où il était pertinent de faire passer la piste cyclable.

- *Réunion du groupe C sur l'axe 4*

Sophie Herrera-Landa, en l'absence de Sylvie Carriquiry, référente du groupe C, présente le travail effectué par le groupe composé de Sophie Herrera-Landa, William Lopez, Sylvie Carriquiry, Joël Nalis sur l'axe 4 – Mener une exploration urbaine pour repérer les espaces à déminéraliser et à végétaliser. La réunion a eu lieu le 3 octobre 2022.

Le Conseil de quartiers souhaite travailler sur le renforcement de la nature en ville en identifiant des espaces à déminéraliser pour les végétaliser. Différentes manières de faire sont possibles : apporter plus de végétalisation, réduire les espaces goudronnés, planter plus, mener une réflexion sur les différentes formes de végétalisation (verticale, horizontale ou les deux), diversifier les espèces, habiller le mobilier urbain qui peut l'être.

Elle présente les lieux repérés sur plan, pour lesquels une étude de faisabilité est nécessaire :

- Place du Réduit, sur la partie cailloutée;
- Parking Boufflers où des arbres ont été coupés pour laisser plus de places aux forains ;
- Parking Saint-André, notamment l'espace entre l'église et la voie de circulation ;
- Parking Glain ;
- Place Patxa ;
- Rue Jacques Lafitte ;
- Esplanade devant l'amphithéâtre universitaire 400. Rien ne justifie l'existence de cet espace déminéralisé où le rebond de chaleur est très important ;
- Esplanade au-dessus du parking Sainte-Claire, où la vue sur les toits est magnifique.

Les services municipaux présents à la réunion ont pu :

- Indiquer les endroits où ce projet est possible et ceux où le passage de réseaux empêche d'enlever le revêtement existant pour planter des arbres. Il faut aussi tenir compte de l'architecte des bâtiments de France qui demande parfois un certain éloignement entre les espaces verts et les façades ;
- Montrer comment, dans certains endroits, les végétaux qui viennent d'être plantés vont se développer. Elle cite l'exemple des plantations effectuées à droite de la devanture de la librairie Darrieumerlou.

Un Conseiller de quartiers pense que le dégroutage pour poser un revêtement poreux comme celui du parking Mousserolles serait aussi une solution ; tout comme le dégroutage des pieds des végétaux enserrés par le bitume. Tous ces efforts pour la porosité peuvent être réalisés sans qu'un programme ambitieux soit nécessaire.

Françoise Brau-Boirie souligne que l'esplanade au-dessus du parking Sainte-Claire pourrait convenir à la création d'un espace calme.

- *Réunion du groupe C sur l'axe 5*

Sophie Herrera-Landa, en l'absence de William Lopez, référent du groupe C, présente le travail effectué par le groupe composé de Sophie Herrera-Landa, William Lopez, Sylvie Carriquiry, Joël Nalis, Yannick Renaud sur l'axe 5 – Créer des espaces calmes (lecture...). La réunion s'est tenue le 3 octobre 2022.

Le Conseil de quartiers souhaite créer des espaces calmes de proximité en milieu urbain, pour les personnes à mobilité réduite ou qui ne veulent/peuvent pas se déplacer. Pour les personnes qui se sentent agressées et stressées par le bruit de la ville, ils pourraient aussi contribuer à leur équilibre personnel.

Elle présente les éléments de réflexion émis par le groupe de travail sur la manière d'aménager ces espaces :

- Permettre aux usagers de s'asseoir ;
- Proposer un mobilier urbain rustique mais confortable, sur le modèle du quai Pédros ;
- Réfléchir à leur orientation pour utiliser le plus possible la lumière naturelle ;
- Installer des abris qui protègent du soleil et du vent ;
- Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Créer des espaces protégés mais pas isolés sous peine de créer un sentiment d'insécurité. Une idée pourrait être de créer des espaces collectifs un peu éloignés et des espaces individuels plus proches ;
- Tenter de couper les usagers des bruits de la Ville ;
- Offrir la possibilité de lire et d'écouter de la musique ;
- Implanter des boîtes à livres ;
- Organiser des temps d'animation (lecture à voix haute, improvisation, etc.) pour faire connaître ces lieux.

Le groupe de travail a aussi retenu un certain nombre d'éléments pour leur mise en place :

- Inclure les personnes présentant des déficiences dans l'offre d'animation ;
- Choisir des lieux à proximité d'autres usages ;
- Associer les écoles et les clubs pour que leurs membres en prennent possession ;
- Faciliter la maintenance des lieux pour dissuader du vandalisme ou du détournement d'usage ;
- Valoriser les lieux existants dans un souci de proximité ;

- S'inspirer des bonnes pratiques dans d'autres villes ;
- Expérimenter à petite échelle sur certains lieux pour ensuite déployer en tenant compte des retours d'expériences.

Elle présente les lieux qui pourraient être retenus :

- Le théâtre de verdure du parc Mousserolles (près de l'association Léo Lagrange) ;
- L'esplanade Roland Barthes (sous les arbres, près du quai) ;
- Entre Prissé et Belharra : le giratoire Mario Saolano, la rue Margot Rolando, les propriétés de la Ville à proximité des écoles et de la maison de retraite ;
- Les bords de Nive (près de la maison des associations) ;
- La rue Gustave Eiffel (espace un peu végétalisé à droite avant le pont).

L'esplanade au-dessus du parking Sainte-Claire pourrait aussi être ajoutée.

Elle souligne le travail très intéressant effectué avec les services de la Ville.

Un Conseiller de quartiers se demande comment créer des « boîtes » de calme absolu, système auquel, d'expérience, il croit beaucoup. Il pense que le calme absolu est un besoin pour beaucoup de personnes qui souffrent du bruit. Vivre en ville peut être très usant, notamment dans le petit Bayonne où les travaux de réfection sont continus depuis de nombreuses années.

- *Réunion du groupe C sur l'axe 6*

Joël Nalis, référent du groupe C, présente le travail effectué par le groupe composé de Sophie Herrera-Landa, William Lopez, Sylvie Carriquiry, Joël Nalis, Yannick Renaud sur l'axe 6 – Etudier les sources de pollution. La réunion a eu lieu le 17 octobre 2022.

Cet axe de travail concerne tous les types de pollution. A l'échelle d'une ville comme Bayonne, l'éventail est très large et recouvre notamment :

- La pollution olfactive liée à la circulation et à son manque de fluidité ;
- La pollution sanitaire liée notamment aux détritiques laissés autour des containers au sol. La Ville accentue la communication auprès des commerçants pour éviter l'accumulation et la stagnation de ces déchets qui attirent les nuisibles. Elle travaille aussi sur la dératisation des égouts, sachant que l'éradication totale des nuisibles est impossible. La nuisance des pigeons a aussi été évoquée, à charge pour les copropriétés de prendre leurs responsabilités afin d'éviter la création de nichoirs, sachant que la zone portuaire de Boucau constitue aussi un énorme nichoir. Enfin, la Ville a mis en place des urinoirs mais ils ne sont pas toujours bien indiqués ;
- Le contrôle régulier des cafés et des restaurants du centre-ville pour modérer le débit sonore ;
- Les fumées en provenance de l'usine d'enrobés.

Un Conseiller de quartiers explique que l'usine est très proche des habitations et que si les vents sont défavorables, il sent l'odeur de l'enrobé dans son domicile quand il aère. Le fait de sentir cette odeur veut dire qu'elle est toxique. Joël Nalis précise que les services municipaux n'ont pas émis de craintes particulières concernant ces émanations de fumée. Jean-Baptiste Marinot ajoute que de nombreux dispositifs liés au port de Bayonne permettent de contrôler de manière assez précise la qualité de l'air et sont suivis par les associations militantes.

Un Conseiller de quartiers déclare que l'association qu'il a créée est décidée à travailler sur ces problèmes d'évacuation de fumée. Il demande aussi que les lundis de match de l'Aviron Bayonnais, les abords des trois penes qui soutiennent officiellement le club soient nettoyées, en attendant que leurs usagers modifient leurs mauvaises habitudes d'uriner sur la voie publique. Pour le moment, il doit batailler avec les services municipaux tous les lundis matins d'après match pour obtenir un nettoyage.

Un Conseiller de quartiers évoque la pollution sonore diurne des deux roues aux échappements libres. Lors de la réalisation d'une étude d'architecture, il avait comptabilisé qu'un deux roues de ce type réveille 60 000 personnes en traversant Bordeaux. Françoise Brau-Boirie annonce que les policiers des villes de Biarritz, Bidart, Bayonne, Saint-Pierre-d'Irube, Boucau, Anglet et Mouguerre se mobilisent une fois par mois pour contrôler les deux roues et notamment vérifier les décibels. Pour le moment, seulement 5% des contraventions dressées concernent des pollutions sonores, un chiffre un peu en deçà de la moyenne française mais qui représente quand même un passage de deux-roues toutes les 12 minutes. Elle rappelle que la Ville attend l'autorisation de mettre en place six radars sonores.

Un Conseiller de quartiers signale que de plus en plus de commerces installent discrètement des haut-parleurs à l'extérieur de leurs locaux, dans la rue. Il trouve que la valeur du silence se perd. Joseba Erremundeguy répond que Christian Millet-Barbé sera prévenu de cette situation et va s'en occuper.

Le référent du groupe de travail rappelle que la municipalité a posé des capteurs sonores afin d'étudier le phénomène. Pour terminer la restitution sur la réunion du groupe de travail, il évoque la pollution visuelle liée à l'affichage et l'éclairage. Compte-tenu des économies d'énergie nécessaires, les services techniques ont un énorme travail à faire pour limiter les éclairages à certaines heures de la nuit dans certains endroits. Un travail est aussi à mener sur l'éclairage des vitrines et les enseignes des boutiques. Il pense que les collectivités ont pris conscience de cette nécessité. Françoise Brau-Boirie répond qu'il s'agit surtout d'une prise de conscience du porte-monnaie. L'augmentation de l'électricité fait réfléchir et amène les personnes à éteindre les lumières. Elle ajoute que la Ville a pris la décision d'éteindre les lumières de minuit à 5 heures du matin dans les quartiers résidentiels. Elles resteront allumées sur les axes structurants.

Elodie Cluzeau rappelle que le groupe de travail a décidé de se focaliser sur la pollution lumineuse lors de ses prochaines séances.

Un Conseiller de quartiers signale que deux vieux spots type « brasero » sont encore installés à Saint-André. Jean-Baptiste Marinot répond que la Ville ne peut pas remplacer ses 9 000 points lumineux du jour au lendemain. Sur les dernières années, 4 000 points ont été remplacés par des led. Il précise que l'éclairage public, même ancien, consomme beaucoup moins que l'éclairage à domicile.

2/ Questions diverses

Françoise Brau-Boirie invite les membres du Conseil de quartiers à poser leurs éventuelles questions.

Une Conseillère de quartiers constate une dégradation de la balade du quai Resplandy et un abandon de la fonderie de Mousserolles qui ressemble à un terrain vague. Elle demande pourquoi l'entretien ne suit pas hors du centre-ville. Elle évoque aussi le parcours découverte santé, derrière la clinique Cantegrit, où des personnes campent et jettent leurs détritrus.

Françoise Brau-Boirie assure qu'elle va remonter l'information via le dispositif « les élus à votre écoute » et évoquer le point en réunion la semaine prochaine. Un retour sera fait. Concernant le parcours de santé, Jean-Baptiste Marinot explique que la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB) n'étant toujours pas propriétaire de cet espace, il est toujours situé sur un domaine privé. Joseba Erremundeguy ajoute que certains projets, qui permettraient notamment de créer des continuités cyclables, sont actuellement bloqués, car la collectivité n'a pas encore pu acquérir le foncier. Cependant, la volonté de réaliser ces projets demeure. Un Conseiller de quartiers signale que les sangliers prolifèrent sur le terrain de Cantegrit devenu sauvage, et importunent certains riverains.

Un Conseiller de quartiers parle du travail mené par la Ville sur le quadrillage des toilettes publiques. Françoise Brau-Boirie confirme que ce travail est en cours.

Conclusion

Françoise Brau-Boirie évoque les rencontres informelles souhaitées par les membres du Conseil de quartiers en dehors des réunions proposées par la Ville. Ce point a été discuté lors de la dernière réunion de Bureau du Conseil de quartiers. Elle déclare que la Ville est ravie de cette initiative et en prend note. Elle rappelle que le Conseil de quartiers sera acteur de ces réunions et doit mettre en place les moyens de communication nécessaires. Un Conseiller de quartiers évoque la création d'une adresse commune. D'autres adresses pourraient être créées dans l'idée aussi de partager les informations dans le temps, au-delà de la durée de ce Conseil de quartiers.

Françoise Brau-Boirie indique que le calendrier des réunions des groupes de travail du premier trimestre 2023 est en cours d'élaboration avec les services, car il nécessite une forte coordination. Dès qu'il sera arrêté, l'information sera transmise au Conseil de quartiers.

Elle remercie les membres du Conseil de quartiers pour leur présence et leur participation active et passionnée. Elle leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Annexe 1 - Liste des participants

Par ordre alphabétique

FEUILLE DE PRÉSENCE

COLLEGE HABITANT.E.S				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	SECTEUR GÉOGRAPHIQUE	SIGNATURE
Madame	Aguerre	Charlotte	Mousserolles	<i>Présente</i>
Monsieur	Armengau	Frédéric	Resplandy	<i>Présent</i>
Madame	Beauhaire	Patricia	Mousserolles	<i>Présente</i>
Madame	Brouste	Mercedes	Mousserolles	<i>Excusée</i>
Madame	Carriquiry	Sylvie	Prissé	<i>Excusée</i>
Monsieur	Coignard	Fabien	Prissé	<i>Présent</i>
Madame	Etchegoin	Julie	Petit Bayonne	<i>Excusée</i>
Monsieur	Goldzak	Guillaume	Mousserolles	<i>Présent</i>
Monsieur	Hiriart	Timothée	Mousserolles	<i>Présent</i>
Madame	Le Henaff	Marion	Petit Bayonne	<i>Excusée</i>
Monsieur	Lopez	William	Petit Bayonne	<i>Excusé</i>
Madame	Miceli	Nancy	Resplandy	<i>Excusée</i>
Madame	Morales	Annie	Prissé	<i>Présente</i>
Monsieur	Nalis	Joël	Prissé	<i>Présent</i>
Monsieur	Pathias	Thibault	Resplandy	<i>Présent</i>
Monsieur	Schahmaneche	Freydoun	Petit Bayonne	<i>Excusé</i>
COLLEGE ACTEURS LOCAUX				
ASSOCIATIONS				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
Madame	Clapisson	Mika	Les Bascos	<i>Excusée</i>
Monsieur	Lasplacettes	Didier	La locomotive - Le magnéto	<i>Excusé</i>
Monsieur	Marty	Jacques	Bayonne Centre Ancien	<i>Présent</i>
Madame	Ouvvard	Charlotte	OK-asso (Kids Skate School)	<i>Excusée</i>
Monsieur	Peyras	Jean-Marcel	Club Léo Lagrange de Bayonne	<i>Présent</i>
PROFESSIONNELS				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
Madame	Bazerque	Cécile	Katropion	<i>Excusée</i>
Monsieur	Renaud	Yannick	Librairie du Levant	<i>Présent</i>
COLLEGE ELU.E.S				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	FONCTION	SIGNATURE
Madame	Brau-Boirie	Françoise	Adjointe de quartier	<i>Présente</i>
Monsieur	Daubisse	Philippe	Conseiller municipal de la majorité	<i>Excusé</i>
Monsieur	Erremundeguy	Joseba	Conseiller municipal délégué en charge de la relation avec les Conseils de quartiers	<i>Présent</i>
Madame	Herrera-Landa	Sophie	Conseillère municipale membre de la minorité	<i>Présente</i>

Participaient également : Jean-Baptiste Marinot - Directeur général adjoint en charge des services techniques, Elodie Cluzeau - Chargée de mission, Ville de Bayonne.

Annexe 2 – Présentation projetée

RÉUNION PLÉNIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIERS « ENTRE NIVE ET ADOUR »

Mercredi 30 novembre 2022



Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE

Ordre du jour

- Introduction
- Point d'avancement sur les axes de travail
- Questions diverses
- Conclusion

1/ Introduction

Un projet du Conseil de quartiers retenu au budget participatif

15. Signaler le "chemin secret" d'accès à la plaine d'Ansot

Localisation : Avenue Duvergier de Hauranne

Coût : 1 500 €

- ▶ Création d'une signalisation spécifique destinée aux piétons et cyclistes pour rejoindre la plaine d'Ansot via le chemin de Chala. Ce projet vise à mieux faire connaître cet accès direct à l'espace naturel de la plaine d'Ansot depuis les quartiers du Prissé et Cam de Prats.

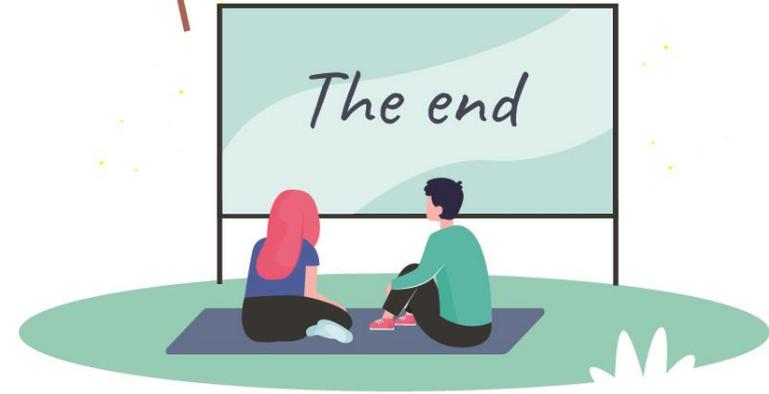


Autres projets retenus sur le territoire du Conseil de quartiers

4^{ème} avec 275 votes

22 CINÉMA EN PLEIN AIR

22. Cinéma en plein air



Localisation : Site de Mousserolles

Coût : 10 000 €

► Organisation de séances de cinéma en plein air en accès libre durant l'été 2023.

19. Les cheveux gris dans le vent

Localisation : Maison des associations

Coût : 12 000 €

- Acquisition d'un vélo triporteur de type ricksaw pour permettre à des bénévoles de promener au grand air des personnes en perte de mobilité. Ce projet permet à l'équipage de s'évader en profitant du patrimoine et de la nature.



1^{er} avec 720 votes

9. Reboisons la ville

*Localisation : Place St André –
Parvis du restaurant universitaire*

Coût : 30 000 €



- ▶ Réduction d'un îlot de chaleur urbain par la plantation d'arbres en pleine terre dans le secteur situé place Saint André. La désimperméabilisation du sol et sa végétalisation favoriseront la nature et la fraîcheur en ville.

2/ Point d'avancement sur les axes de travail

<p>Conseil de quartiers Entre Nive et Adour Axes de travail choisis</p>	<p>3 Groupes de travail Listes des participants non définitives</p>	<p>Dates des premières réunions de groupes</p>
<p>Axe 1 – Participer à l’aménagement et à l’animation des espaces du Parc Mousserolles et de ses remparts</p>	<p>Groupe A - Cécile Bazerque, Jacques Marty, Sylvie Carriquiry, Yannick Renaud, Patricia Beauhaire, Timothée Hiriart, Didier Lasplacettes, Guillaume Goldzak, Frédéric Armengau, Jean-Marcel Peyras, Sophie Herrera-Landa, Charlotte Aguerre, Mika Clapisson, Charlotte Ouvrard</p>	<p>Visite du site le 20 juin 2022 7 novembre 2022 (18h30-20h)</p>
<p>Axe 2 – Etudier les mobilités actives, repérer et corriger les imperfections cyclables</p>	<p>Groupe B - Fabien Coignard, Patricia Beauhaire, Timothée Hiriart (axe 2), Didier Lasplacettes, Guillaume Goldzak, Frédéric Armengau, Jean-Marcel Peyras, Charlotte Aguerre, Nancy Miceli, Joël Nalis, Freydoun Schahmaneche, Julie Etchegoin, Thibault Pathias</p>	<p>12 septembre 2022 (18h30-20h)</p>
<p>Axe 3 – Etudier les flux de circulation dans les secteurs</p>		<p>12 septembre 2022 (20h-21h30)</p>
<p>Axe 4 – Mener une exploration urbaine pour repérer les espaces à déminéraliser et à végétaliser</p>	<p>Groupe C - Sophie Herrera-Landa, William Lopez, Sylvie Carriquiry, Joël Nalis, Yannick Renaud (axe 5), Guillaume Goldzak (axe 6)</p>	<p>3 octobre 2022 (20h-21h30)</p>
<p>Axe 5 – Créer des espaces calmes (lecture...)</p>		<p>3 octobre 2022 (18h30-20h)</p>
<p>Axe 6 - Etudier les sources de pollution</p>		<p>17 octobre 2022 (18h30-20h)</p>

Axe 1 – Participer à l'aménagement et à l'animation des espaces du Parc Mousserolles et de ses remparts

Le Conseil de quartiers souhaite travailler sur les espaces du Parc Mousserolles et de ses remparts pour valoriser ce site et l'exploiter au service du vivre ensemble. Des pistes de travail ont été pré-identifiées pour être étudiées : la création d'espaces de loisirs, d'équipements sportifs, de cheminements, l'installation de mobilier urbain et une animation culturelle.

Axe 2 – Etudier les mobilités actives, repérer et corriger les imperfections cyclables

Le Conseil de quartiers souhaite travailler sur les mobilités actives pour favoriser les liens inter-quartiers. Il souhaite ainsi étudier les déplacements des piétons et des cyclistes en vue de leur amélioration (discontinuités cyclables, signalisation...).

Axe 3 – Etudier les flux de circulation dans les secteurs

Le Conseil de quartiers souhaite travailler sur les flux de circulation dans les différents secteurs géographiques de son territoire pour notamment lutter contre les nuisances sonores, comprendre les origines et les destinations de ces flux et envisager des solutions pour faciliter les circulations inter-quartiers.

Axe 4 – Mener une exploration urbaine pour repérer les espaces à déminéraliser et à végétaliser

Le Conseil de quartiers souhaite travailler sur le renforcement de la nature en ville en menant une exploration sur son territoire. L'objectif poursuivi est d'identifier des espaces à déminéraliser pour les végétaliser. Des idées de sites ont été évoquées pour être étudiées : l'église Saint André et le parking de la place Saint André. L'exploration permettra de mener une réflexion globale.

Axe 5 – Créer des espaces calmes (lecture...)

Le Conseil de quartiers souhaite travailler sur la création d'une offre d'espaces calmes en ville qui permettrait au public de se reposer, de lire ou d'écouter des lectures, et aux personnes en situation de handicap cognitif de se retirer et de s'apaiser dans un souci d'inclusion.

Axe 6 – Etudier les sources de pollution

Le Conseil de quartiers souhaite travailler sur la pollution pour identifier les différents types (visuelle, sonore, olfactive...) et ses sources.

3 / Questions diverses

4/ Conclusion

Prochaines rencontres

- **Poursuite des réunions en groupes de travail au premier trimestre 2023**
 - *Présentation de l'analyse des besoins*
 - *Propositions d'actions*

Avec les Conseils de quartiers

Devenez
acteur, actrice
de votre ville!



Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE